

ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION

ENTRE

**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

ET

CISCO FRANCE

✧ ✧ ✧ ✧

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

d'une part,

Le directeur général de Cisco France

d'autre part,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Considérant que la transition numérique est une priorité stratégique pour la France et l'Europe et qu'il convient de mettre en place un cadre de développement et d'innovation qui permette de réussir cette transition en touchant l'ensemble des secteurs et acteurs économiques ;

Considérant que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met en œuvre une stratégie ambitieuse pour faire entrer l'école dans l'ère numérique ;

Considérant que Cisco Systems France est une filiale du groupe Cisco, en charge notamment de promouvoir le programme CNA du groupe Cisco sur le territoire français ;

Considérant que "*Cisco Networking Academy*" (CNA) est un programme gratuit du groupe Cisco, de formation pour préparer les citoyens aux métiers des réseaux et d'internet dans le monde. Ce programme a été créé en 1997 aux Etats Unis d'Amérique et existe en France depuis 2001. Il s'agit d'un programme de *e-learning* permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et maintenir un réseau informatique. Il relève des actions de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, à but non-lucratif, du groupe Cisco et repose sur l'implication des personnels enseignants du pays dans lequel il est mis en œuvre. Le programme CNA est disponible sur l'ensemble du territoire français, et s'appuie sur les établissements partenaires publics et privés qui ont signé une convention d'adhésion au programme CNA avec le groupe Cisco.

Considérant que le groupe Cisco s'efforce d'appliquer dans la conduite de ses affaires les plus hautes normes d'intégrité et que les employés du groupe sont tenus de respecter, au niveau mondial, le Code de conduite professionnelle de Cisco accessible en ligne lequel interdit aux employés de Cisco de directement ou indirectement offrir, donner ou promettre de l'argent ou une faveur ayant une certaine valeur à un fonctionnaire, à un représentant gouvernemental, à un parti politique ou à une entité affiliée afin d'aider le groupe Cisco à obtenir ou conserver un marché. Cisco exige également de ses partenaires qu'ils respectent sa politique concernant la lutte mondiale contre la corruption, dont le texte est disponible en ligne ainsi que directement auprès de Cisco sur demande. Cisco encourage également le signalement de toutes les situations douteuses à ethics@cisco.com ou en composant l'un des numéros gratuits du Bureau mondial d'éthique de Cisco.

Considérant que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Cisco France souhaitent développer des coopérations dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle aux métiers des réseaux numériques, afin de :

- sensibiliser le personnel de l'éducation et de l'enseignement supérieur aux grands enjeux de la société numérique ;
- concourir à la formation technique des enseignants et à la formation continue des adultes ;
- contribuer au développement des compétences numériques des élèves et étudiants ;
- favoriser la bonne information, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes vers les métiers des réseaux numériques,

dans le but commun d'offrir à tous, tout au long de la vie, la possibilité d'acquérir les compétences essentielles pour vivre et travailler dans la société de demain ;

Considérant que les actions de cet accord sont développées au niveau national, et déclinées aux niveaux académique, régional et local ;

Conviennent de ce qui suit :

I – ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES DIPLÔMES

Article 1 - Étude des métiers et de leur évolution

Les signataires développent leur coopération pour analyser les évolutions des métiers dans leurs contextes européen, national et local.

Article 2 – Etude des certifications et de leur évolution

Cisco France contribue aux réflexions sur l'adaptation des diplômes et des formations de l'enseignement technologique, professionnel et de l'enseignement supérieur au regard des besoins de qualifications générés par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles du secteur du numérique.

Cisco France peut contribuer aux études et enquêtes dans la perspective de la création et de la rénovation des diplômes et des formations intéressant la profession, sans coût associé.

II - INFORMATION ET ORIENTATION

Article 3 - Information des jeunes et des personnels de l'éducation nationale

Cisco France apporte son concours à l'action menée par les services centraux du ministère, les services académiques d'information et d'orientation, les structures d'aide à l'insertion professionnelle et les services d'information et d'orientation mis en place au sein des établissements d'enseignement supérieur, en matière d'information et d'orientation des jeunes vers les métiers du numérique, quelles que soient les voies de formation.

A cet effet, Cisco France apporte une aide à l'orientation des jeunes dès le début du collège et jusqu'aux classes terminales des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels dans le cadre du parcours Avenir (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel), contribue à la mise en place de la journée de découverte des métiers. D'autres dispositifs permettant de faire découvrir aux élèves le monde professionnel et en particulier les métiers de la filière pourront être valorisés auprès du Groupe (classe en entreprise, intervention d'un professionnel en classe etc.).

Au travers du programme CNA, le groupe Cisco contribue par ailleurs à l'information des représentants de parents d'élèves, des chefs d'établissement, des personnels enseignants et d'orientation.

Concernant l'enseignement scolaire, les actions conduites concernent en particulier l'élaboration et la diffusion de supports d'information sur les métiers en relation avec le secteur d'activité, notamment en partenariat avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), la réalisation d'actions d'information, l'organisation de conférences et de visites d'entreprises, l'accueil de jeunes et d'enseignants dans le cadre de salons professionnels.

Concernant l'enseignement supérieur, les établissements et l'entreprise Cisco France organisent des actions de promotion des métiers liés à la transformation numérique et informent les étudiants des opportunités de formation et d'emploi dans le domaine en se rapprochant des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle et aux services universitaires d'information et d'orientation mis en place au sein des établissements. Les missions de réinsertion professionnelle par les compétences numériques (grande école du numérique, etc.) pourraient aussi faire l'objet de ces actions d'informations sur la transition numérique.

Cisco France participe également à des actions corrigeant toutes les formes de discriminations dans la représentation sociale des métiers, qu'elles soient liées au genre, à l'origine des jeunes.

III - FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Article 4 – Formation en ligne et accès aux certifications professionnelles Cisco

Les signataires s'engagent dans le développement d'une offre de formation en ligne de qualité favorisant l'acquisition et le développement de compétences liées au numérique dans le cadre de la formation tout au long de la vie, accessible à distance et adaptée à un public varié, notamment en contribuant au développement du brevet informatique et internet (collège et adultes) et au certificat informatique et internet.

Dans le cadre du programme CNA, Cisco France confirme que le groupe Cisco fera bénéficier d'une réduction de 58% du prix public des certifications professionnelles Cisco (CCENT Cisco Certified Entry Network Technician ICND1, CCNA Cisco Certified Network Associate Routage et Commutation, CCNA Certified Network Associate Sécurité) passées pour la première fois dans un centre d'examen indépendant (<http://home.pearsonvue.com/test-taker.aspx?campaign=HeroBannerCampaign>), à tous les élèves, étudiants et enseignants passés par le programme CNA en France et ayant obtenu au moins 70% aux examens de fin des modules du programme CNA.

Sous-titre 1 - Formation professionnelle initiale

Article 5 – Alternance

a) Accueil en entreprise

Cisco France met en œuvre des actions de communication au sein de l'entreprise pour faciliter l'accueil en stage ou en période de formation en milieu professionnel des collégiens et des lycéens, dans le respect des disponibilités d'accueil, des objectifs de formation négociés avec les équipes pédagogiques et des référentiels des diplômes.

Cisco France contribue à recenser les offres de stages en entreprise destinés aux élèves de la voie professionnelle via des portails de type www.monstageenligne.fr.

Concernant l'enseignement supérieur, Cisco France fait connaître ses offres de stages aux établissements d'enseignement supérieur en se rapprochant des Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle.

Ces formations peuvent concerner aussi bien les métiers du numérique que les fonctions supports.

b) Formations par alternance

Cisco France s'engage à se rapprocher, au niveau local, des pôles de stages et PFMP, et à s'appuyer sur les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et sur les établissements d'enseignement supérieur, pour mener à bien sa politique de recrutement d'alternants.

Les cosignataires coopèrent au développement de l'alternance dans le secteur concerné notamment en favorisant la mise en place de formations par apprentissage dans les établissements publics locaux d'enseignement ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur.

Article 6 - Développement de formations de qualité

Les signataires travaillent ensemble au développement du programme CNA pour permettre aux établissements de disposer des équipements réseaux nécessaires à l'acquisition des compétences professionnelles visées par les référentiels :

- pour les formations technologiques et professionnelles de l'enseignement secondaire (CAP, Baccalauréat professionnel) ;
- pour les formations supérieures technologiques et professionnelles (BTS, DUT, licence professionnelle, master, titre d'ingénieur, etc.).

De même, les signataires s'engagent à étudier des partenariats dans l'enseignement scolaire comme dans l'enseignement supérieur de manière à proposer en septembre 2016 des projets mis en œuvre par les étudiants des BTS dans le cadre de leur formation.

Sous-titre 2 – Formation professionnelle continue

Article 7 - Formation des salariés de Cisco France

Les signataires collaborent en vue de développer la formation des salariés de l'entreprise ; ils engagent des actions dans les domaines suivants :

- conseil et ingénierie en formation : analyse des métiers et des emplois, évaluation des compétences, assistance à la conduite de projet, analyse des besoins en formation, élaboration de plans de formation, construction de dispositifs de formation, création d'outils pédagogiques, évaluation de dispositifs de formation, mesure des effets de la formation ;
- communication sur les offres de formation mises en œuvre par le réseau de la formation professionnelle continue des adultes (incluant la formation de formateurs, la formation de tuteurs, les certifications spécifiques aux adultes comme le Diplôme de Compétences en Langues qui existe en 12 langues dont l'anglais et à titre d'exemple en Langue des Signes Française) ;
- communication sur les offres de formation conçues dans le cadre des services de formation continue de l'enseignement supérieur.

Ces offres de formation peuvent se mettre en œuvre dans le cadre des périodes de professionnalisation et du plan de formation des salariés de l'entreprise Cisco France ; ces derniers peuvent aussi retenir le réseau des Greta ou les services formation continue de l'enseignement supérieur pour mobiliser les heures de leur compte personnel de formation.

Article 8 – Formation continue des adultes

Le ministère s'engage à développer l'information sur l'offre CNA au sein du réseau des Greta. Les Greta nouvellement adhérents pourront participer à la co-construction d'une offre de service en lien avec la plateforme pédagogique CNA, permettant de répondre aux demandes locales exprimées.

Cisco France incite le réseau des sociétés du canal de vente du groupe Cisco (dit « écosystème » d'entreprises partenaires du groupe Cisco) à développer les contrats de professionnalisation dans les formations relevant de l'enseignement supérieur et dans le cadre de l'enseignement scolaire (GRETA) ou des services de formation

continue des universités en se rapprochant des services des relations entreprises des écoles et des services de formation continue des universités.

De même, les établissements d'enseignement supérieur inciteront leurs services de formation continue à élaborer une offre adaptée aux acteurs locaux intégrant les caractéristiques de la CNA.

L'établissement de conventions particulières précisera les modalités de coopération.

Article 9- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Cisco France utilise les possibilités offertes par les articles L335, L336-6, L613-3 et L613-4 du code de l'éducation sur la validation des acquis de l'expérience et facilite l'accès de ses salariés à ce dispositif à tous les niveaux de diplômes, y compris le doctorat, en développant des actions d'information et de communication en direction de ses salariés.

Sous-titre 3 – Dispositions communes

Article 10 - Évolution de l'offre de formation

Les signataires s'associent pour promouvoir et développer les lycées des métiers et les campus des métiers et des qualifications, en particulier dans le domaine du numérique. Un partenariat entre Cisco France et les campus des métiers et des qualifications lié aux technologies et usages numériques pourra être formalisé.

Article 11 - Développement de l'esprit d'initiative et de l'entrepreneuriat

Les signataires s'engagent à renforcer leur coopération afin de développer l'esprit d'entreprendre, notamment chez les jeunes.

Les deux parties s'entendent pour s'aider et s'informer mutuellement des différentes manifestations organisées pour valoriser l'esprit d'initiative et l'entrepreneuriat, notamment au travers de concours, hackathons et d'opérations de promotion ou de soutien à l'accélération de projet.

Cisco France favorise la sensibilisation et la formation des jeunes à l'entrepreneuriat. Pour ce faire, Cisco France renforce sa coopération avec les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE), dispositif visant à généraliser la diffusion de la culture entrepreneuriale et d'innovation auprès des jeunes dans l'enseignement secondaire et supérieur et à favoriser le passage à l'acte des étudiants et jeunes diplômés désireux d'entreprendre.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche associe Cisco France aux initiatives et réflexions portant sur la collaboration entre l'enseignement et le monde professionnel pour favoriser l'esprit d'entreprendre.

Article 12 - Matériels et Documentations

Les signataires renforcent leur coopération, notamment par la confirmation par Cisco France de la mise à disposition gratuite en France dans le cadre du programme CNA du groupe Cisco :

- d'un accès à tous les programmes et cours sur la plate-forme CNA (disponibles dans plusieurs langues dont la langue française) ;
- d'un accès au logiciel de simulation réseau « *Packet tracer* » et à des jeux pédagogiques (serious games) ;
- du support technique CNA ;

- du système de gestion de l'apprentissage intégré (systèmes d'évaluation, forums, vidéos, formations à distance des enseignants, communautés) ;
- ainsi que par :
- une remise sur le prix public du matériel (qui sont à la date de signature à hauteur d'un minimum de 70 % de taux de remise), en vue du renouvellement ou de l'acquisition d'équipements à finalité pédagogique ;
 - d'une CNA à créer au sein du Ministère de l'Éducation nationale, aux mêmes conditions que les CNA existantes.

Article 13 – Insertion professionnelle

A l'issue de leur formation, Cisco France s'attache à faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés au sein de l'entreprise, dans la mesure des disponibilités d'accueil.

Cisco France favorise notamment l'insertion des nouveaux diplômés en leur proposant des offres d'emploi adaptées. Lors de leur premier emploi chez Cisco France, ils bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de programmes de formations et d'intégration.

Cisco France favorise également l'insertion et le recrutement de docteurs, dont la présence est facteur d'innovation et de croissance pour l'entreprise, en se rapprochant des écoles doctorales, ainsi que de l'Association nationale de la recherche technologique (ANRT) pour ce qui concerne le dispositif CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), et s'implique dans la reconnaissance des compétences spécifiques au doctorat.

<p>IV – FORMATION DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</p>

Article 14 – Acculturation des personnels de l'éducation nationale aux enjeux de la société numérique

Cisco France s'engage à contribuer à l'adaptation des formations en ligne du programme CNA afin de permettre au ministère de disposer de scénarios pédagogiques en adéquation avec les personnels visés (formation initiale et continue).

Article 15 - Participation à la formation des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Cisco France développe des périodes en entreprise pour les personnels de l'éducation nationale avec le souci d'adapter au mieux ces périodes au projet professionnel des intéressés, dans le respect des disponibilités d'accueil de Cisco France. L'offre de l'entreprise peut s'inscrire dans le cadre des stages proposés par le Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions (www.cerpep.education.gouv.fr).

La formation continue des enseignants peut également s'inscrire dans le plan académique de formation (PAF) et prendre des formes diverses : stages spécifiques à caractère technique, stages durant les congés scolaires, accueil en entreprise d'enseignants pour des durées plus longues.

Cisco France s'engage en particulier à contribuer à la formation technique des professeurs enseignant les technologies réseaux dans le cadre de la formation initiale et continue (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation).

Les établissements d'enseignement supérieur pourront utiliser les opportunités offertes par le programme CNA pour favoriser la mise en œuvre des formations techniques des personnels de l'enseignement supérieur intervenant dans les filières en lien avec les technologies réseaux.

Concernant la formation des personnels techniciens et ingénieurs de l'éducation nationale, Cisco France s'engage à contribuer à donner un accès au programme CNA dans les mêmes conditions que celles mises en œuvre au niveau des établissements de formation.

V – COOPÉRATION SCIENTIFIQUE, TECHNOLOGIQUE ET INNOVATION

Article 16 – Développement de ressources numériques pédagogiques

Les signataires renforcent leur coopération pour le développement de ressources multimédias éducatives afin de permettre à la communauté éducative de disposer de produits de qualité, correspondant à ses attentes et aux orientations du système éducatif. Le régime de propriété et les modalités de la diffusion des ressources produites feront l'objet d'une convention spécifique entre les signataires.

Article 17 – Coopération scientifique

Les signataires conviennent d'échanger en vue d'identifier des thèmes de coopération scientifique ou technologique entre les établissements de recherche publique et Cisco France et de les promouvoir, notamment dans le domaine des « villes intelligentes ».

VI - COMMUNICATION

Article 18 - Diffusion des actions réalisées

Soucieux que la communication qui pourrait être faite autour des différents axes de partenariat se fasse en coordination avec les équipes du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Cisco France, les signataires conviennent de prendre attache, et après concertation, valident conjointement, dans les 48 heures, les moyens de communication relatifs aux actions réalisées.

Cisco France et le Ministère décident de :

- Se soumettre mutuellement pour accord préalable avant impression ou diffusion, tout projet de communication envisagé concernant ou mentionnant un des axes de partenariat évoqués aux présentes et/ou portant le logo de l'autre et ce, quel qu'en soit le support ;
- Se notifier tout projet de communication par article de presse, reportage radio, reportage télévisé, campagne de communication virtuelle, etc. afin de s'entendre sur les éléments de langage qui seront utilisés ;

Des liens pourront être créés entre les sites internet du Ministère et les sites de Cisco.

VII - DISPOSITIF DE SUIVI DU PARTENARIAT

Article 19 – Programme des actions

Le présent accord constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par les signataires.

Chaque action de collaboration est décrite dans une fiche précisant ses objectifs cibles chiffrés, indicateurs de suivi, échéances cibles, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. La fiche est placée en annexe de la convention et régulièrement actualisée par le groupe de suivi de l'accord.

L'ensemble des fiches actions est co-construit dans le cadre du groupe de suivi avant la fin de l'année calendaire 2015.

Article 20 - Pilotage de l'accord

Il est constitué un groupe de suivi de l'accord chargé de déterminer chaque année les priorités de coopération, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de l'accord, notamment le résultat des actions conduites. A cet effet, le groupe de suivi de l'accord organisera une remontée des informations de terrain.

Ce groupe de suivi est composé de représentants de Cisco France, de représentants de l'inspection générale de l'éducation nationale, de la Direction générale de l'enseignement scolaire, de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et de la Direction du numérique pour l'éducation et des représentants des conférences de l'enseignement supérieur (CPU et CDEFI).

Article 21 – Fonctionnement du groupe de suivi de l'accord

Le groupe de suivi de l'accord se réunit au moins une fois par an. Il est chargé d'effectuer le bilan de l'année écoulée et de définir les actions à conduire pour l'année à venir.

Le calendrier ainsi que l'ordre du jour des réunions du groupe de suivi de l'accord sont fixés d'un commun accord entre Cisco France et les représentants du ministère. Cisco France assure le compte-rendu des réunions qui est adressé à l'ensemble des membres du groupe de suivi.

Article 22 – Déclinaison de l'accord

Les représentants des structures territoriales de Cisco France prennent contact avec les services des rectorats concernés afin de décliner, dans les académies volontaires, les axes de coopération définis dans le présent texte ainsi que les modalités de pilotage.

Concernant l'enseignement supérieur, CISCO France se rapproche des établissements d'enseignement supérieur pour favoriser la mise en œuvre des actions prévues par le présent accord, dans le respect de l'autonomie de ces établissements.

VIII – DISPOSITIONS FINALES

Article 23 - Durée

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature. Il est conclu pour une durée de 3 ans et ne peut pas être renouvelé par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, l'accord peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Six mois avant sa date d'expiration, son renouvellement doit faire l'objet d'une demande écrite adressée par Cisco France au ministre chargé de l'éducation nationale.

Article 24 – Protection des données personnelles

Cisco France s'engage à se conformer à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et à ce titre, s'engage à saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés avant toute

action qui pourrait se traduire, pour la mise en œuvre du programme CNA, par la mise à disposition de données à caractère personnel si et dans la mesure où la loi l'exige.

Article 25 – Conformité à la réglementation

Les modalités du présent accord ne font pas obstacle à ce que les entités du groupe Cisco ou l'écosystème d'entreprises partenaires du groupe Cisco puissent soumissionner ou répondre commercialement ou techniquement à un appel d'offres découlant d'une initiative ayant un rapport avec le présent accord ou de toute autre initiative, dans le respect de la réglementation applicable.

Article 26 – Responsabilité, droit applicable et règlement des litiges

Le présent accord exprime l'intention des parties relative à l'objet de leur collaboration. Dans la mesure où la loi le permet, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de difficulté d'exécution des actions de coopération décrites aux articles 1 à 17, et les parties conviennent de rechercher un arrangement entre elles en application de l'article 19 (comité de pilotage). En cas de manquements substantiels à des engagements du présent accord-cadre, notamment ceux précisés aux articles 18 et 24, il pourra être mis fin à celui-ci.

Le présent accord est régi par le droit français, à l'exclusion des règles de conflit de loi. Les parties conviennent qu'en cas de litige sur l'interprétation, la validité ou l'exécution de l'accord, elles tenteront de trouver un règlement amiable entre elles si la loi le permet. . A défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront compétents.

Fait le 27 novembre 2015

**La ministre de l'éducation nationale, Le directeur général de Cisco France
de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

Najat VALLAUD BELKACEM

Robert VASSOYAN

FICHE Action n° 1	<i>Axe de collaboration</i> Formation tout au long de la vie
Action	Développement des “Cisco Networking Academy” (CNA)

Pilotage de l'action :	<u><i>Pour Cisco France :</i></u> - Responsable de Cisco Networking Academy France	<u><i>Pour le MENESR :</i></u> - Dgesco - Igen - Dgesip
Contributeurs		DAN, DAFPIC
Cible :	Élèves, étudiants, et autres usagers de la formation	
Objectifs :	Fin 2015 : formation de 50 000 personnes en France (élèves, étudiants, et autres usagers de la formation) Fin 2017 : - formation de 200 000 personnes en France (élèves, étudiants, et autres usagers de la formation) - au moins 1 200 CNA créés (secondaire et supérieur)	

<p>Descriptif de l'action :</p> <p>A travers CNA, Cisco France s'engage à aider :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les établissements scolaires et d'enseignement supérieur à participer au programme et à construire une offre favorisant l'acculturation au numérique et la préparation aux certifications professionnelles (en offrant des conditions favorables au passage des certifications) ; - les GRETA à construire une offre de formation permettant la préparation aux certifications professionnelles (en offrant des conditions favorables au passage des certifications) ; - les établissements d'enseignement supérieur à favoriser la collaboration entre services de formation continue des établissements et des CNA. <p>Le MENESR s'engage à développer une information auprès de ses personnels sur le programme CNA pour atteindre le nombre d'établissements partenaires dont découlera le nombre de personnes formées.</p>
<p>Actions menées depuis le dernier comité de pilotage :</p>
<p>Indicateurs de réussite :</p> <p>Nombre d'élèves formés :</p> <p>Nombre d'étudiants formés :</p> <p>Nombre de demandeurs d'emplois formés :</p> <p>Nombre de salariés formés :</p> <p>Nombre d'établissements scolaires concernés :</p>

Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur concernés :

FICHE Action n° 2	<i>Axe de collaboration</i> Information - Orientation
Action	Promotion des filières scientifiques auprès des publics féminins

Pilotage de l'action :	<u><i>Pour Cisco France :</i></u> - Responsable RSE Cisco France	<u><i>Pour le MENESR :</i></u> - Dgesco - Igen
Contributeurs		
Cible :	Elèves de 3 ^{ème} et de seconde	
Objectifs :	Fin 2015 : 150 jeunes filles sensibilisées Fin 2017 : 600 jeunes filles sensibilisées	

<p>Descriptif de l'action : Sensibilisation de jeunes filles aux métiers du numérique à travers des actions en ligne et l'organisation d'un événement annuel par Cisco.</p> <p>Le MENESR s'engage à développer l'information auprès de ses établissements sur l'action envisagée.</p>
Actions antérieures :
Actions menées depuis le dernier comité de pilotage :

<p>Indicateurs de réussite : Nombre de jeunes filles inscrites à l'événement :</p>

FICHE Action n° 3	<i>Axe de collaboration</i> Développement de la culture et des compétences numériques du personnel de l'éducation nationale et des établissements d'enseignement supérieur
Action	Acculturation et formation au numérique

Pilotage de l'action :	<u><i>Pour Cisco France :</i></u> - Cisco France	<u><i>Pour le MENESR :</i></u> - Dgesco - Igen - DGESIP - CERPEP
Cible :	Enseignants et personnels de la formation initiale et continue	
Objectifs :	Sensibilisation des personnels et enseignants : Fin 2015 : au moins 200 personnes sensibilisées Fin 2017 : au moins 4500 personnes sensibilisées Formation et habilitation d'instructeurs Cisco : Fin 2015 : au moins 300 enseignants devenus instructeurs CISCO. Fin 2017 : au moins 1500 enseignants devenus instructeurs CISCO	

<p>Descriptif de l'action :</p> <p>Des actions d'acculturation numérique seront proposées à l'ensemble des personnels et des stages, à destination des enseignants, seront organisés avec le concours du CERPEP.</p> <p>Des formations et habilitations des instructeurs CISCO seront proposées dans les centres régionaux CISCO.</p> <p>Des formations seront proposées à destination des professeurs des enseignements technologiques et professionnels des filières concernées par les systèmes d'information et le numérique.</p> <p>Le MENESR s'engage à communiquer auprès des personnels du ministère (formation initiale et continue) sur les formations possibles des instructeurs CISCO.</p>
<p>Indicateurs de réussite :</p> <p>Dans le cadre de la sensibilisation des personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes de l'enseignement scolaire sensibilisées : - Nombre de personnes de l'enseignement supérieur sensibilisées : <p>Dans le cadre de la formation et habilitation d'instructeurs Cisco :</p> <p>Nombre d'intervenants en formation initiale formés :</p> <p>Nombre d'intervenants en formation continue formés :</p> <p>Nombre d'enseignants de l'enseignement supérieur formés :</p>

FICHE Action n° 4	<i>Axe de collaboration</i> Information et Orientation
Action	Information des élèves

Pilotage de l'action :	<u><i>Pour Cisco France :</i></u> - Cisco France	<u><i>Pour le MENESR :</i></u> - Dgesco - Igen - Onisep
Cible :	Elèves de collèges et de lycées	
Objectifs :	Fin 2015 : 20 classes sensibilisées Fin 2017 : 250 classes sensibilisées	

Descriptif de l'action :

Intervention de professionnels en classe visant à développer la connaissance de l'entreprise et les métiers du numérique.

Indicateurs de réussite :

- Nombre de classes concernées :
- Nombre d'élèves sensibilisés :